

Récapitulatif des prestations: Assurance bâtiment

Protège complètement votre propriété contre les risques majeurs

MIGROS
ASSURANCES

VOS AVANTAGES



Protection All Risk
5 ans valeur à neuf, ensuite
min. 20% de la valeur à neuf



Services
Des services complets pour
les propriétaires de maison



Flexibilité maximale
Droit de résiliation mensuel
pour tous les produits



Points Cumulus
Chaque année et
automatiquement

BÂTIMENT

- Sont assurables l'ensemble du bâtiment, les alentours du bâtiment, les bâtiments annexes ainsi que les appareils et le matériel d'entretien de l'immeuble
- Protection complémentaire aux prestations de l'assurance bâtiment cantonale, y compris pour les parties qui ne sont pas assurées par l'assurance bâtiment cantonale
- Protection optionnelle pour les prétentions en responsabilité civile du bâtiment et la perte de revenu locatif

INCENDIE

- Incendie, fumée, foudre, explosion, etc.

100% de la somme d'assurance du bâtiment

DOMMAGES NATURELES

- Hautes eaux, inondations, tempêtes, grêle, avalanches, pression de la neige, éboulements de rochers, glissements de terrain

100% de la somme d'assurance du bâtiment

VOL

- Détérioration du bâtiment par vol ou tentative de vol

100% de la somme d'assurance du bâtiment

LIQUIDES ET GAZ

- Pénétration d'eaux pluviales et d'eaux provenant de la fonte de neige par le toit ainsi que par les fenêtres et les portes fermées
- Échappement de liquides et de gaz d'installations de coinduite, de fontaines d'agrément, d'aquariums, de lits à eau, de bassins et d'humidificateurs d'air
- Refoulement d'eaux des égouts

100% de la somme d'assurance du bâtiment

BRIS DE GLACES

- Bris causés à des bâtiments/parties intégrantes des bâtiments (incl. installations sanitaires) et des aménagements extérieurs

100% de la somme d'assurance du bâtiment

TREMBLEMENTS DE TERRE

- Destruction, détérioration ou disparition à la suite d' un tremblement de terre ou de secousses tectoniques

100% de la somme d'assurance du bâtiment

ALL RISKS

- Dommages malveillants/vandalisme
- Dommages d'exploitation aux installations techniques du bâtiment
- Dommages causés par les fouines, les rongeurs, les insectes et les animaux sauvages, etc.

100% de la somme d'assurance du bâtiment

RESPONSABILITÉ CIVILE DU BÂTIMENT

- Demandes d'indemnisation pour dommages corporels, matériels et préjudices pécuniaires purs
- Défense contre les prétentions injustifiées

CHF 10 Mio.

PERTE DE REVENU LOCATIF

- Perte de revenu locatif en raison de l'impossibilité d'utiliser des bâtiments ou des locaux loués à la suite d'un dommage assuré
- Perte de revenus générés par le bâtiment lui-même (p. ex. installations photovoltaïques)

20% de la somme d'assurance du bâtiment

SERVICE D'ASSISTANCE

- Aide à domicile (service d'artisans, élimination des nids de guêpes, de frelons et d'abeilles, service d'ouverture de porte)
- Renonciation à la réduction en cas de négligence grave
- Frais de suivi psychologique, et bien plus encore

**Assistance pendant 24 heures / 7 jours
Paiement immédiat dans les 48 heures**

Couverture de bas

Couverture optionnelle

Extras